

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 30

Artikel: Onna voiffâie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

brelle, empêchant ainsi aux personnes qui étaient derrière de voir la scène.

— Assis! crie une voix.

Le monsieur ne bronche pas. Bientôt cinquante voix s'en mêlent; on crie, on siffle, on trépigne, on hurle.

Le monsieur se retourne enfin.

— Vous êtes tous des lâches, s'écrie-t-il.

Et tirant alors de sa poche des paquets de cartes de visite, il les lance à droite et à gauche, chacun en saisit une et lit avec étonnement:

*Adolphe Comacher,
Voyageur pour vin de Champagne,
hôtel de... rue de...*

Messieurs,

Veillez me pardonner le moyen que je suis obligé de prendre pour faire connaître mon adresse dans une ville où je n'ai que peu de relations.

Mon intention n'était pas de vous offenser, mais de vous apprendre que — seul je puis vous fournir à des prix modérés les meilleurs champagnes de tous les crus. J'ai l'honneur, etc.

Les circonstances qui ont mis rapidement en relief le général Boulanger, sont pour ses amis politiques le prétexte de rappeler tout ce qui, dans sa carrière militaire, peut augmenter sa popularité. On cite, entr'autres, le fait suivant.

C'était en 1871. L'armée allemande faisait son entrée dans Paris par les Champs-Élysées; et il avait été convenu qu'elle ne s'avancerait pas au delà d'une limite déterminée.

A l'intersection de la rue St-Honoré et d'une autre rue, non loin de l'hôtel de M. de Rothschild, débouche tout à coup le général commandant l'armée prussienne, suivi de son brillant état-major. Ils allaient traverser la ligne de démarcation, lorsque le colonel Boulanger, pressant son cheval, vint s'interposer en s'écriant: « Général, on ne passe pas! » Ce dernier, feignant de ne pas comprendre, semblait vouloir passer outre, quand le colonel Boulanger, pourpre de colère et de haine, s'élança seul, le sabre haut contre cet état-major, et s'écria avec une énergie féroce:

« On ne passe pas, général! Et si vous faites un pas de plus... » Puis voyant toute cette troupe brillante arrêtée net, il s'écria, en soulignant ses paroles d'un geste imposant: « Respect à la consigne! »

Le général, suivi de son état-major, tourna bride, et on peut dire que, grâce à l'énergie du colonel Boulanger, de grands malheurs furent évités, car on ne peut prévoir ce qui aurait pu se passer si l'état-major prussien avait continué à pousser de l'avant au milieu d'une population surexcitée au plus haut point.

On bouébo que promet.

A la vesita dè stu sailli, lo menistrè interrogavè lè z'einfants su la religion, et quand arrevè lo tor d'on petit Juï qu'allavè assebin à l'écoula, lo menistrè ne savai d'aboo pas se lai faillai demandà oquiè, vu que l'étai de n'entra religion; mà coumeint cé bouébo n'avai quasu jamé manqua l'écoula et que fasai totès lè z'aleçons coumeint lè z'autro, lo menistrè sè pensà que lo faillai tot parai féré recità,

mà ne pas lai demandà oquiè dâo nové testameint.

— Eh bin! mon valet, se lai fâ, quin pétsi lè frères dè Josèphe ont-te fé ein lo veindeint à dai marchands?

— C'est, lai repond lo petit Juï, que l'ont veindu trào bon martsì.

Onna voiffäe.

On gaillâ, vòlet de se n'état, qu'étai z'u dansi onna demeindze né pè Riogrâobon, ein avai prai 'na tòla bombardäe qu'ein s'ein retourneint à l'hotò s'ein va féré lo pliondzon dein on étang à renailès qu'avai ào mein trài pi dè rablion dein lo fond. La trielliäe que cein fe, fe arretâ sè camerâdo qu'étiont on bet dévant li et sè reviront à la couâte po vairè cein que y'avai et l'ont z'u prâo mau à lo raveintâ dè per lé, mà dein on étai pourr'ami!

Lo leindéman, tandi que nettiyivè sè z'haillons avoué 'na brosse dè rizette pè vai lo borné, son maitrè lai demandè iò l'est dinsè z'u s'inreimbiä po ramassâ atant dè coffiä, et l'autro lai dit tot frantsemeint cein que lai étai arrevâ, que s'étai bailli on betset contrè 'na bouenna, et piaf dedein, dein lo rablion.

— Et tant quiè iò ein avai-tou, lai fâ son maitrè?

— Ma fâi, tant qu'à la grelhie.

— Et te n'a pas pu tè raveintâ tot solet?

— Oh na fâi na, se repond lo vòlet, kâ faut vo derè que lai su z'u la téta la premiere.

Réponses et questions.

Mot de l'énigme de samedi: *Fumée*. Ont répondu juste, MM. Nicolier, Ormonts; Régnier, Vich; Sandmeyer, Coigny, Pouly, Chaillet, Pascal, Marti, Lausanne; Rittener, cercle de la Reine Berthe, Payerne; Maëstrini, Morges; Tamer, Yverdon; Heimo, Bulle; Duc, Estavayer; Pelletier, Chaux-de-Fonds; Lavanchy, Grandvaux; Bastian, Forel; Pilet, Villeneuve, et Jaccard, à Lausanne, qui a obtenu la prime.

Enigme.

Devine-moi, car j'en suis digne:
Je me cache lorsque je sers;
C'est presque toujours dans les vers,
Et l'on me trouve à chaque ligne.

Prime: Une papeterie.

L. MONNET.

La Vilhe melice dâo canton dè Vaud, par C. Dénéreaz, brochure de 32 pages, est en vente au bureau du *Conteur*. Prix: 60 centimes.

HOTEL DES NÉGOCIANTS

Place Cornavin, 19, à la descente de la Gare.

F. DUC, propriétaire
GENÈVE

Cuisine soignée, prix modérés.

Le **Volapük** (nouvelle langue commerciale universelle), appris sans maître en 20 leçons. Envoi franco des ouvrages et instructions nécessaires contre mandat de poste de 10 fr., adressé au professeur Morin, boulevard Plainpalais, 18, Genève.

LAUSANNE. — IMP. GUILLOUD-HOWARD & cie.